

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 mars 2020 à 8 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service de l'urbanisme et l'adjointe au cabinet du maire et à la direction générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19 - adoption du règlement
6. Politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie - adoption
7. Modification de la résolution CA19 05 129
8. Programme de supplément au loyer - Habitations du Ruisseau Noir
9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par conférence téléphonique, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA20 03 074 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA20 03 075 5. Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19 - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2020, monsieur le conseiller Pierre Labonté a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et déposé le projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 076 6. Politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie - adoption

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la *Politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 077 7. Modification de la résolution CA19 05 129

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT la possibilité que la greffière et la greffière adjointe soient

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

absentes ou empêchées d'agir et qu'il y a lieu d'adopter des mesures pour assurer la continuité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CA19 05 129 afin d'autoriser l'assistante-greffière à signer les avis de convocation des séances extraordinaires, les extraits des résolutions, les avis publics de consultation et de dérogations mineures ou tout autre avis, en l'absence de la greffière et de la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 078

8. Programme de supplément au loyer - Habitations du Ruisseau Noir

CONSIDÉRANT la crise sanitaire qui sévit actuellement en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les conséquences économiques négatives subies par un grand nombre de locataires des Habitations du Ruisseau Noir suite à la fermeture des commerces et entreprises;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme « Habitations du Ruisseau Noir » est d'aider les travailleurs du territoire à revenus modestes à se loger;

CONSIDÉRANT que l'organisme a obtenu de la Société d'Habitation du Québec l'autorisation de doubler le nombre de logements subventionnés, portant ainsi le nombre total de logements subventionnés à 52;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration des Habitations du Ruisseau Noir a adopté une résolution afin de demander à la Ville de Mont-Tremblant de participer au financement de ces 26 logements supplémentaires à la hauteur de 10 %;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accepter de participer, dans une portion de 10 %, au financement de 26 nouvelles unités de logement supplémentaire dans le cadre du *Programme de Supplément au Loyer* qui seront distribués aux travailleurs admissibles, le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA20 03 079

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Marie Lanthier
Greffière

Initiales	
Maire	Greffière